

Sous la Présidence du maire, Sylvain WASERMAN.

Conseillers Présents : / BAILLEUX Yves / BARON Sylvie / DIETRICH Annick / FREYSZ Philippe / LIBERT Christian / RIEHL Julien / SCHOTT Daniel.

Absente avec procuration / MERKLING Monique

Absents excusés : ARBOGAST Guy / LOEWENGUTH Frédéric / PRIM Josette / RABET Isabelle
SCHWEYER Chantal.

Absent : ERTZ Jacques

ORDRE DU JOUR

Point unique :

ATTRIBUTIONS MARCHES 01/2016 et 02/2016

- 01/2016 : REALISATION de TRAVAUX LEGERS de VOIRIE RUE PRINCIPALE
- 02/2016 : REALISATION d'une PISTE CYCLABLE
entre QUATZENHEIM et FURDENHEIM / TRANCHE 1
 - LOT N°1 : VOIRIE
 - LOT N°2 : RESEAUX SECS

- Réalisation de travaux légers de voirie rue principale :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de réfection de voirie Rue Principale a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de la plateforme Alsace Marchés Publics, sur le site internet de la Commune le 10 novembre 2016.

6 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre 2016 propose, sur avis conforme du maître d'œuvre Bureau d'Etudes A.A.E.P, au Conseil municipal, au vu des critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations (70%), la valeur technique de l'offre (20%) et les délais d'exécution (10%), d'attribuer le marché de réalisation de travaux légers de voirie à l'entreprise **COLAS** pour un montant de 39999.00 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en question.

- Réalisation d'une piste cyclable entre QUATZENHEIM et FURDENHEIM :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de réalisation d'une piste cyclable entre Quatzenheim et Furdenheim a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de la plateforme Alsace Marchés Publics, sur le site internet de la Commune le 10 novembre 2016.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots. Le lot 1 portait sur la réalisation des travaux de voirie, le lot 2 sur les réseaux secs.

8 offres ont été déposées pour le lot 1 et 5 pour le lot 2.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre 2016 propose, sur avis conforme du maître d'œuvre, au Conseil municipal, au vu des critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations (70%), la valeur technique de l'offre (20%) et les délais d'exécution (10%), d'attribuer le marché comme suit :

- Le lot 1 est attribué à l'entreprise **RAUSCHER** pour un prix de **50 320.00 € HT**
- Le lot 2 est attribué à l'entreprise **SOBECA** pour un prix de **27081.00 € HT**

Fin de la séance 19h30